

First Phosphate annonce son intention de réaliser un placement privé sans intermédiaire de 2 000 000 \$

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 14 décembre 2023) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE : KD0) ("First Phosphate" ou la "Société") est heureuse d'annoncer un placement privé non courtisé (l' « **Offre proposée** ») d'un produit brut d'au moins 2 000 000 \$.

L'Offre proposée

L'Offre proposée devrait se composer de trois parties pour un produit brut d'au moins 2 000 000 \$, comme suit :

1. Unités en fonds non-accréditifs de la Société (« **Unité non-accréditive** ») au prix de 0,40 \$ par Unité non-accréditive (l' « **Offre d'unités non-accréditives** »), chaque Unité non-accréditive étant composée de : (i) une action ordinaire dans le capital de la Société (« **Action ordinaire** »), et (ii) un demi bon de souscription d'Action ordinaire (« **Bons** ») avec chaque Bon entier pouvant être exercé pour acquérir une Action ordinaire au prix de 0,50 \$ par Action ordinaire jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve d'une date d'expiration accélérée (telle que définie ci-dessous) ;
2. Actions accréditives de la Société (« **Actions accréditives** ») au prix de 0,50 \$ par action (« **Offre d'actions accréditives** ») ; et
3. Actions accréditives caritatives de la Société (« **Actions accréditives caritatives** ») au prix de 0,63 \$ par action par le biais d'un arrangement de don caritatif (« **Offre d'actions accréditives caritatives** »).

Pour s'assurer que ce processus était réalisé de la manière la moins dilutive possible, la Société a organisé la participation de Wealth Creation Preservation & Donation Inc. (« **WCPD** ») pour constituer un consortium d'investisseurs qui effectueront un investissement initial dans le cadre de l'Offre d'actions accréditives caritatives. WCPD est l'un des principaux courtiers dispensés du marché offrant un financement efficace pour l'exploration des ressources et des minéraux au Canada.

Les produits nets provenant de l'Offre d'unités non-accréditives seront utilisés pour des activités d'exploration et de développement, le fonds de roulement et à des fins générales de l'entreprise. Les produits bruts provenant de l'Offre d'actions accréditives et de l'Offre d'actions accréditives caritatives seront utilisés pour engager des "dépenses d'exploration canadiennes" qui sont des "dépenses admissibles en exploration minière" (comme ces termes sont définis dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)) liées aux projets de la Société au Québec.

L'Offre proposée devrait se conclure autour du 31 décembre 2023, ou à une autre date ou dates déterminées par la Société. La clôture peut être réalisée en une ou plusieurs tranches selon la décision de la Société. La réalisation de l'Offre proposée est soumise à certaines conditions, y compris, mais sans s'y limiter, la réception de toutes les approbations nécessaires. Il n'y a aucune garantie que l'Offre proposée sera réalisée, en tout ou en partie.

Toutes les valeurs mobilières émises dans le cadre de l'Offre proposée seront assujetties à une période de détention statutaire de quatre mois et un jour conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

En lien avec l'Offre proposée, les intermédiaires admissibles recevront : (i) des frais correspondant à 8 %, en espèces, du produit brut collecté auprès des souscripteurs qu'ils auront présentés, et (ii) un

nombre équivalent de bons de compensation (« **Bons de compensation** ») représentant 8 % du nombre d'Unités non-accréditatives, d'Actions accréditatives ou d'Actions accréditatives caritatives émises aux souscripteurs qu'ils auront présentés. Chaque Bon de compensation donnera droit à son détenteur d'acquérir une Action ordinaire au prix de 0,50 \$ par action jusqu'au 31 décembre 2025, à condition que si le prix moyen pondéré en fonction du volume des Actions ordinaires sur le CSE pour 5 jours de négociation consécutifs est égal ou supérieur à 0,80 \$, la Société pourra, après la diffusion d'un communiqué de presse, accélérer la date d'expiration des Bons de compensation à la date qui est 30 jours suivant la date de ce communiqué de presse (la « **Date d'expiration accélérée** »). La Société se réserve le droit de payer des frais en espèces pour l'Offre proposée en Actions de la Société plutôt qu'en espèces (« **Actions de compensation** ») émises aux prix d'émission respectifs de l'Offre d'unités non-accréditatives, de l'Offre d'actions accréditatives et de toute opération subséquente concernant l'Offre d'actions accréditatives caritatives.

Les valeurs mobilières émises dans le cadre de l'Offre proposée n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption disponible des exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières applicables des États-Unis. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente de ces valeurs mobilières dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

De plus, ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente de ces valeurs mobilières dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Les valeurs mobilières offertes n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du Securities Act de 1933 et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou le bénéfice de, personnes américaines sans enregistrement ou une exemption applicable des exigences d'enregistrement du Securities Act de 1933, et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Jérôme Cliche, V.P., Développement commercial
jerome@firstphosphate.com
Tel: +1 (514) 815-8799

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Énoncés prospectifs et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prospectives en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans ce communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la négative de ces termes et des expressions similaires. Les déclarations prospectives dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations relatives à : les plans de la Société pour s'intégrer directement dans les fonctions de certains importants producteurs nord-américains de batteries LFP ; le projet de développement des revendications foncières de la Société dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; l'Offre proposée, qui devrait se composer de trois parties pour un produit brut d'au moins 2 000 000 \$; la réalisation de l'Offre d'actions accréditatives caritatives avec WCPD selon les modalités déclarées ; l'utilisation des produits de l'Offre proposée ; les modalités de l'Offre proposée, y compris l'émission de valeurs mobilières, la date de clôture, et l'obtention de toutes les approbations nécessaires de la CSE ; et les modalités déclarées du règlement de la dette.

Les informations prospectives dans ce communiqué de presse reposent sur certaines hypothèses et sur des événements futurs attendus, à savoir : la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains importants producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses revendications foncières dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; la capacité de la Société à réaliser l'Offre proposée en trois parties pour un produit brut d'au moins 2 000 000 \$; la capacité de la Société à réaliser l'Offre d'actions accréditatives caritatives avec WCPD selon les modalités déclarées ; la capacité de la Société à allouer l'utilisation des produits de l'Offre proposée comme indiqué ; la capacité de la Société à réaliser les modalités de l'Offre proposée telles qu'elles sont déclarées ; et la capacité de la Société à réaliser le règlement de la dette tel qu'il est déclaré.

Ces déclarations comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par de telles déclarations, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains importants producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à réaliser l'Offre proposée en trois parties pour un produit brut d'au moins 2 000 000 \$; l'incapacité de la Société à réaliser l'Offre d'actions accréditatives caritatives avec WCPD selon les modalités déclarées ; l'incapacité de la Société à allouer l'utilisation des produits de l'Offre proposée comme indiqué ; l'incapacité de la Société à réaliser les modalités de l'Offre proposée telles qu'elles sont déclarées ; et l'incapacité de la Société à réaliser le règlement de la dette tel qu'il est déclaré.

Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. De plus, les lecteurs sont priés de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car il ne peut y avoir aucune assurance que les plans, intentions ou attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date de ce communiqué et sont sujettes à changement par la suite. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'estimations ou d'opinions, d'événements futurs ou de résultats ou autrement, sauf si la loi l'exige.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DESTINÉ À UNE DISTRIBUTION AU CANADA UNIQUEMENT
ET N'EST PAS DESTINÉ À UNE DISTRIBUTION AUX SERVICES DE NOUVELLES DES ÉTATS-
UNIS NI À UNE DIFFUSION AUX ÉTATS-UNIS.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/191068>